

Bilan de l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois



Année 2020

SOMMAIRE

•	SOMMAIRE	2
•	Composition de la Commission Locale de l'Eau (AP du 04.12.19)	3
•	Introduction	4
•	Objectifs 2020 de la CLE de l'Audomarois	5
•	Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois	6
•	<i>Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire</i>	<i>6</i>
•	Participation de la CLE aux comités de pilotage sur le territoire	6
•	Avis	6
•	<i>Mise en œuvre du SAGE</i>	<i>7</i>
•	Suivi de la révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable	7
•	Participation et contribution à l'élaboration du SDAGE 2022/2027.	7
•	Participation à l'étude de la qualité du marais Audomarois. Contribution à l'inventaire des pressions polluantes ;	7
•	Détermination des ZEE	8
•	<i>Fonctionnement de la CLE</i>	<i>8</i>
•	Conclusion	9

Composition de la Commission Locale de l'Eau (AP du 29.12.20)

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Mme Celine Marie CANARD	Conseil Régional Hauts-de-France
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
	M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
	Mme Anne VANPEENE	Conseil Départementale du Nord
	M. Bertrand PRUVOST	Maire de Saint Martin d'Hardinghem
	M. Jean-François DENEQUE	Maire de Bayenghem-les-Seninghem
	M. Rachid BEN AMOR	Maire de Blendecques
	M. Pierre EVRARD	Maire de Wizernes
	M. Ghislain WILQUIN	Maire de Ouve Wirquin
	M Philippe HOCHART	Maire de Merck Saint Lievin
		Maire d'Hallines
	M. Julien DELANNOY	Maire de Wavrans Sur l'Aa
	Mme Estelle DOUTRIAUX	Maire de Bourthes
	M. Francis MARQUANT	Maire d'Helfaut
	Mme Marie-Noëlle MACREL	Maire de Saint Momelin
	M. Frédéric JUDE	Maire de Resescure
	M. Didier BEE	Syndicat Mixte du PNR CMO
	M. Jean Claude DISSAUX	CAPSO
	M. Joel ROLIN	CAPSO
	M. Alain MEQUIGNON	SmageAa
M. Mathieu PRUVOST	Communauté de communes du Pays de Lumbres	
M. Patrick LAVOGEZ	Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois	
Mme Sandrine KEIGNAERT	USAN	
M. Daniel DESCHODT	SED	
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	Un représentant	Propriétaires riverains
	Mme. la Présidente ou son représentant	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
	M. le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture
	M. le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie
	M. le Président ou son représentant	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
	Un représentant	Fédération départementale des distributeurs d'eau
	M. le Président ou son représentant	7ème section des Wateringues
	M. le Président ou son représentant	Syndicat des Maraîchers de la Région Audomaroise
	M. le Président ou son représentant	Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
	M. le Président ou son représentant	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
	Mme. la Présidente ou son représentant	Conservatoire Botanique National de Bailleul
Collège des représentants des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat	M. le Préfet ou son représentant	Préfecture du Pas-de-Calais
	M. le Préfet coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord ou son représentant	Préfecture du Nord
	M. le Directeur ou son représentant	DREAL
	M. le Directeur ou son représentant	ARS Hauts de France
	M. le Directeur Départemental ou son représentant	DDTM
	M. le Directeur ou son représentant	AEAP
	M. le Chef du service départemental, ou son représentant	Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais
	M. le Directeur territorial ou son représentant	VNF

Composition du bureau :

- Mr Mequignon, président
- M. Bertrand PRUVOST (représentant de la CAPSO) premier Vice-président
- M. Mathieu PRUVOST (représentant de la CCPL) second Vice-président
- Mme Sophie WAROT-LEMAIRE (représentante du Conseil Départemental du Pas-de-Calais) troisième Vice-présidente.

Représentants du Collège des Usagers :

- M. Jean-Claude LEPAISANT, représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- M. Olivier DEMOL, représentant de la Chambre d'Agriculture
- M. Vivien LOMBARD, représentant des Propriétaires riverains

Introduction

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification élaboré par la Commission Locale de l'Eau. Il permet, en adéquation avec la Loi sur l'Eau, le Code de l'Environnement et le SDAGE Artois Picardie, de définir des orientations stratégiques et des objectifs en matière de gestion des eaux. Il propose des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs définis.

Depuis sa 1^{ère} approbation en mars 2005, le SAGE de l'Audomarois est mis en œuvre. Le 15 janvier 2013, le SAGE de l'Audomarois a obtenu un nouvel arrêté d'approbation suite à sa mise en compatibilité avec la réglementation. Sa mise en œuvre opérationnelle se poursuit sur le territoire grâce à l'engagement de l'ensemble des maîtres d'ouvrages compétents.

La CLE ou Commission Locale de l'Eau est une structure décentralisée définie par l'article L212.4 du Code de l'Environnement. Elle est créée par le Préfet pour élaborer, réviser et suivre l'application du SAGE. La CLE de l'Audomarois est approuvée depuis le 19 décembre 1994.

Le document présenté ici correspond au **rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois** sur l'année 2020.

Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur les objectifs fixés par la CLE sur cette période, puis d'identifier les différentes actions qu'elle a pu mener pour mettre en œuvre les mesures du SAGE et par conséquent, atteindre ses objectifs annuels.

Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre sont très diversifiées et peuvent être scindées en plusieurs thématiques générales qui sont les suivantes :

- suivre l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE,
- communiquer sur les résultats obtenus notamment par le biais de l'évaluation annuelle du SAGE,
- lancer de nouveaux projets pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans le SAGE,
- vérifier la compatibilité des nouveaux projets avec les mesures définies dans le SAGE,
- assurer le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain.

Objectifs 2020 de la CLE de l'Audomarois

Les objectifs 2020 de la CLE étaient :

- **révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable, suivi des études sur les volumes prélevables,**
- suivi de la gouvernance du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa
- avis sur les dossiers pour lesquels l'avis de la CLE est demandé,
- suivi de l'état d'avancement du SAGE, bilan de l'animation en cours
- suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMA : suivi des études et travaux concernant la restauration écologique des cours d'eau et la restauration de la libre circulation écologique
- suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la PI : suivi des études et des travaux issus du PAPI dans le cadre de la gestion des risques et des écoulements
- détermination des ZEE
- suivi de l'étude de la qualité des eaux du marais
- participation et contribution à l'élaboration du SDAGE 2022/2027

Particularité de l'année 2020 :

- remplacement de l'animatrice en congé maternité
- décès de l'ancien Président M. Christian Denis
- Élection de M. Alain Méquignon, président du SMAGEAA et de la CLE
- la crise sanitaire a perturbé fortement le calendrier de mise en œuvre du SAGE
- la CLE n'a pas encore été mise en place depuis les élections municipales de mars

Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire

- Participation de la CLE aux comités de pilotage sur le territoire
- Suivi et accompagnement des actions portées par le SmageAa sur les politiques de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, des zones humides, d'érosion, des inondations (PAPI) ;
- Suivi et participation aux différents programmes de travail du territoire
 - COPIL 7^{ème} section des Wateringues
 - Groupe de travail Marais PNRCMO
 - Trophée réserve de biosphère PNRCMO
 - Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) CAPSO
 - Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAet) CAPSO
 - Suivis du Comité Départementale de l'Eau Préfecture
 - Animation Transition Agro-Ecologique CAPSO
- Suivi et participation des travaux de l'AEAP
 - Participation démarche révision du SDAGE 2022-2027
 - Suivis de l'étude « Analyse de vulnérabilité et gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie »
 - COPIL le 03/11/2020 rendu de phase 1
 - Journée technique SAGE AEAP
- Avis
- Avis sur le dossier d'autorisation temporaire de l'Association des Irrigants du Pas de Calais
- Avis dans le cadre de la liaison entre l'A26 et la RN42 sur le territoire du Pays de Lumbres

Mise en œuvre du SAGE

- **Suivi de la révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable**

Suite au lancement de la révision de la règle 1 du SAGE une étude hydrogéologique a été lancée en 2019 par le BE ERM.

Suite à la validation de la phase 1 fin 2020, le bureau d'étude a travaillé à la phase 2. Les résultats ont été présentés en groupe de travail le 02/03 (cf CR en PJ). Le projet de règle modifiée a été validé en CLE le 06/03/20.

Une note de synthèse sur l'étude menée par le bureau d'étude ERM a été réalisée afin de préciser les modalités de définition du modèle.

La consultation administrative a été réalisée entre Juillet et Octobre 2020. Du fait des conditions sanitaires perturbées, la règle n'a pas pu être présentée en CPMNP. La présentation a été faite au Comité de bassin le 11 décembre 2020. Le bilan des avis est présenté en PJ. Il n'y a pas eu de remarques amenant une remise en cause de la règle telle que validée en CLE.

La suite des démarches avant approbation passeront par une Présentation au Public par Voie Electronique a priori entre février et mars 2021.

- **Participation et contribution à l'élaboration du SDAGE 2022/2027.**

- juin 2020 Avis SmageAa sur la modification de la disposition A-09.3 du SDAGE Artois Picardie 2022-2027
- Réunion le 11/09/2020 Présentation des objectifs du SAGE.
- Courrier d'avis de la CLE en mars 2019.
- CPMNP présentation SDAGE le 18/09/2020
- Journée technique SAGE sept 2020
- Travail transcription SDAGE dans SAGE le 10/12/2020

A venir: participation à la communication grand public dans le cadre de la consultation du public entre mars et aout 2021

- **Participation à l'étude de la qualité du marais Audomarois. Contribution à l'inventaire des pressions polluantes ;**

La connaissance de la qualité du marais audomarois est un enjeu important au vu de sa richesse et des pressions qui s'y exercent. Beaucoup de ressentis existent mais il n'y a pas de réponses scientifiques et objectives globales. Ceci est dû à la complexité du milieu qualifié de boîte noire et à l'absence de protocoles existants sur les milieux stagnants et en particulier les secteurs de marais.

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) a mis en place une campagne d'acquisition de données au niveau de 10 points de prélèvement dans le marais, qui s'est déroulé de juin 2017 et s'est terminée en février 2020.

Cette étude s'inclue dans une démarche globale sur le territoire. Un rapprochement est fait avec les études portées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) et l'étude Focus Biodiversité Marais Audomarois (FBMA), portée par la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

du Pas-de-Calais (FDAAPPMA62). L'objectif est de pouvoir coupler les suivis physico-chimiques, botaniques et piscicoles afin d'avoir une vue d'ensemble de la qualité du marais audomarois.

Suite à ces trois années d'acquisition de données, une interprétation de celles-ci s'impose afin d'identifier les paramètres pouvant être déclassant et voir quelle suite donner à cette étude : utilisation des données récoltées, continuation des prélèvements et des analyses (de quelle manière, par qui ...), définition des potentiels enjeux et pressions.

Un COTECH s'est déroulé le 8 octobre 2020 pour définir les suites à donner à l'étude. Cf CR en PJ.

- **Détermination des ZEE**

Le travail sur les ZEE s'est poursuivi. Une note de présentation a été réalisée, nécessitant quelques ajustements. Cependant, la collecte des données des SPANC reste compliquée, que ce soit par leur absence ou la difficulté à entrer en contact avec les services appropriés en particulier au vu du contexte sanitaire de cette année 2020.

La concertation avec les services des SPANC et des élus des EPCI concernés n'a pas pu être réalisée du fait des délais de mise en place suite aux élections de mars. Celle-ci devra être poursuivie en 2021.

Fonctionnement de la CLE

Décès de M. DENIS.

Election de Mr Mequignon en tant que Président de la CLE

Remplacement de Mme Laurence Castillon au poste d'animateur de la CLE du SAGE par Mme Laura Clavé du 01/11/2019 au 31/05/2020.

- Réunion de CLE le 06/03/2020 :

1. Présentation des résultats de la phase 2 de l'Etude Ressource (Révision de la Règle 1 du SAGE)
2. Approbation de la révision de la Règle 1 du SAGE
3. Approbation du Bilan de l'animation 2019
4. Présentation des Objectifs d'animation 2020

- Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (CPMNP) le 05/06/2020.

- Comité de Bassin (CB) le 11/12/2020 : présentation de la règle 1 du SAGE

- Carrefour des gestions locales Rennes les 29 et 30/01/2020

- Journée technique des Mesures Naturelles de Rétention d'Eau Paris

Conclusion

La Commission Locale de l'Eau a atteint la majorité de ses objectifs même si certains devront être poursuivis sur l'année 2021.

Les objectifs pour l'année 2021 ont été définis :

- Mener à son terme la procédure de révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable ;
- Réflexion sur la méthodologie de classification des Zones Humides au sens du SDAGE
- Lancer la démarche de Programme Territorial pour la Gestion de l'Eau ;
- Communication sur la consultation publique du SDAGE

Les objectifs de l'année 2021 ont été adaptés à l'absence à venir de l'animatrice du SAGE pour congé maternité.